

LE DESJEPS

Les différentes spécialités du DESJEPS correspondent à des champs d'activités différents (performances sportives, activités socio-éducatives ou culturelles), cependant, sa structure en unités capitalisables (4) permet un passage plus facile d'une spécialité à une autre.

La spécialité « Animation Socio-Educative ou Culturelle »

Elle amène à une qualification professionnelle permettant d'exercer le métier de directeur et directrice au sein de différentes structures associatives ou publiques. Cette spécialité permet la construction de compétences dans

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à des directeurs et directrices en situation professionnelle et à des personnes en formation initiale souhaitant :

- S'adapter aux responsabilités du poste occupé
- Développer de nouvelles compétences
- Se réorienter professionnellement dans un champ proche
- Se qualifier dans la direction de structures socio-éducatives et culturelles et de l'économie sociale et solidaire

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Délai d'inscription et de rétractation : Le stagiaire ne pourra entrer en formation qu'à compter de la signature du contrat ou de la convention. Le stagiaire a un délai de 10 jours, à compter de la date de cette signature pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas et s'il n'a pas démarré la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Résiliation de la convention : En cas de résiliation de la convention par le prescripteur à moins de 10 jours francs avant le début de la formation, l'organisme retiendra sur le coût total la somme de 10%, au titre de dédommagement.

2. Dispositions financières : Les Francas étant exonérés de TVA, en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts, tous les tarifs de la formation sont indiqués en euros nets à payer. L'action de formation sera facturée par année civile en fonction du nombre d'heures conformément au plan de formation. Le règlement de la formation peut être échelonné indépendamment des factures émises par année civile suivant les modalités suivantes : Règlement échelonné au mois ou au trimestre selon le choix contractualisé. Règlement à la fin de l'année civile réservée aux financeurs publics.

3. Interruption, dédit ou abandon : En cas de cessation anticipée de la formation du fait du prescripteur ou du stagiaire, le contrat ou convention de formation est résilié à compter de la date d'accusé de réception d'une lettre recommandée notifiant l'arrêt de formation, sa date, son motif. Ce courrier reste à l'initiative du prescripteur ou du stagiaire. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées à la date de réception du courrier de cessation anticipée de formation seront dues. Elles sont calculées au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat, ainsi que 10 % des sommes restant à percevoir.

4. Cas de différend : Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Nous mettons en œuvre le DESJEPS dans la spécialité « Animation Socio-Educative ou Culturelle » mention Directeur de Structure et de Projet.

4 UC structurent le DESJEPS pour définir les compétences attestées par le diplôme

UC 1 : Construire la stratégie d'une organisation du secteur,
UC 2 : Gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur,
UC 3 : Diriger un projet de développement,
UC 4 : Organiser la sécurité dans le champ d'activité.

L'acquisition des compétences autour de 5 activités professionnelles

- préparer la prise de décision stratégique ;
- piloter le projet de développement de l'organisation ;
- diriger une association ;
- réaliser l'évaluation globale de l'organisation ;
- organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Le/la candidat(e) doit avoir au moins 18 ans au jour de la date limite d'inscription et être titulaire ;

- soit du DEFA ou de diplômes reconnus équivalents, soit du DEJEPS spécialité « ASE » ;

- soit d'un diplôme de niveau III du champ de l'animation enregistré au RNCP,

L'organisation, sous forme modulaire de la formation, favorise la construction d'un parcours individualisé.

Un parcours individualisé
Une formation accompagnée

Un module de positionnement obligatoire, permet dès le début de formation la construction d'un parcours individualisé. Un accompagnement pédagogique permet la réalisation de ce parcours individuel de formation qui prend en compte les projets, les contextes et les acquis de chacun.e.

La mise en place d'un tutorat vise à optimiser l'individualisation de la formation mais aussi à faciliter le développement d'un cadre de formation interne à la structure d'emploi ou d'accueil. Il est effectué par un tuteur ou une tutrice et par un conseiller ou une conseillère extérieur à la structure.

Un système d'évaluation et de certification

Chaque UC fait l'objet d'une épreuve de certification agréée par les services de l'Etat.

Le diplôme est attribué par le jury régional du diplôme.

- soit d'un diplôme de niveau II enregistré au RNCP ou justifier d'une expérience de 36 mois (correspondant à 2400 heures) d'activités professionnelles ou bénévoles.

Dans tous les cas, il/elle doit être titulaire de l'unité d'enseignement Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1, anciennement A.F.P.S.).

INFOS PRATIQUES

Dates extrêmes de la formation : 21 janvier 2019 au 16 mars 2021

Date limite de dépôt du dossier de candidature : 18 octobre 2018

Dates des sélections : 12 et 13 novembre 2018

Durée maximale du cycle complet : 721h en centre de fo. et 1911h en exercice prof.

Lieu de la formation : Ramonville Saint Agne

Coût de la formation : 9733,50€ pour un cycle complet

Coordonnateur de la formation : Florence LABROUSSE

L'ÉQUIPE DE FORMATION

LAUTIER Eric : Directeur de l'organisme de formation

CRAMAILLÈRE ROUCHI Vincent : Coordonnateur régional de secteur formation professionnelle - DEFA / BEATEP ASVL - Niveau d'intervention de 5 à 2

CHATELET Noël : Coordonnateur régional de secteur formation professionnelle - Master en sciences de l'éducation / Diplôme d'État d'Éducateur Spé. - Niveau d'intervention de 5 à 2
GOSMAN Cyril : Coordonnateur régional de secteur formation professionnelle - DEJEPS ASEC / BEESAPT - Niveau d'intervention de 5 à 2

LABROUSSE Florence : Coordonnatrice régionale de secteur formation professionnelle - DUFRES / LICENCE Sciences de l'éducation - Niveau d'intervention de 5 à 2

POUR EN SAVOIR PLUS...

Réunions d'informations collectives

Retrait du dossier de candidature

Dates : Mardi 18/09/2018 à 10h

et Jeudi 04/10/2018 à 14h

Au siège de l'Union Régionale des Francas d'Occitanie

26, rue Claude Perrault

31500 TOULOUSE

Tel : 05.62.47.91.56

Lieux : Le Périscope - 7 rue Hermès
Ramonville Saint Agne

Mail : foppro@francasmp.com

Union Régionale des FRANCAS d'OCCITANIE
26, rue Claude Perrault - 31500 Toulouse
Tél : 05.62.71.67.20 - union-regionale@francasmp.com
Certification Facilitateur en Acquisition de Compétences
N° CPS FAC 053 - SIRET n° 77695115400074
APE n° 9499 Z - N° d'enregistrement 73-31-00464-31

les francas

L'éducation en mouvement

FORMATION DES JEPS

DIPLOME D'ÉTAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialité Animation Socio Educative ou Culturelle

Mention Directeur de Structure et de Projet

Le DESJEPS est un diplôme professionnel de directeur de niveau II.

Il est inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Le DESJEPS atteste l'acquisition de compétences permettant l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

LES FRANCAS

Depuis 1944, Les Francas œuvrent à l'émancipation des populations et plus particulièrement, au travers de projets en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Mouvement d'Education Populaire, complémentaire de l'école, reconnu d'utilité publique, Les Francas sont indépendants et laïques. Ils agissent selon des valeurs d'humanisme, de démocratie, de liberté, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de paix, véritables repères de sens pour agir dans la société. Leur mise en oeuvre au quotidien dans leurs actions éducatives favorisent l'accession des enfants et des jeunes à une citoyenneté active et responsable.

